

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-774

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du « soutien aux actions de solidarité », pour un montant total de 1 750 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Cantonale de Périers des Combattants Prisonniers de Guerre Combattants d'Algérie Tunisie Maroc des Théâtres d'Opérations Extérieures et Veuves de Combattants (50)	Rénovation d'un drapeau de l'association	250 €
Commune de Craménil (61)	Acquisition d'un drapeau pour l'association des anciens combattants de Craménil	500 €
Association des Anciens Combattants du Fresne-Camilly (14)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Union Nationale des Combattants Section de Saint-Sauveur-Lendelin (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-775

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du « soutien aux animations locales », pour un montant total de 21 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Ville de Bayeux	27 ^{ème} édition des Fêtes Médiévales de Bayeux les 6 et 7 juillet 2013	10 000 €
Comité d'Organisation du Carnaval de Granville	139 ^{ème} édition du Carnaval de Granville du 8 au 12 février 2013	10 000 €
Caen Moto Club	60 ^{ème} anniversaire de l'association les 23 et 24 mars 2013 à Tilly-sur-Seulles	1 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-776

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du « soutien aux manifestations culturelles », pour un montant total de 4 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Le Panta Théâtre	Conception et édition d'un livre numérique mémoire et témoignage du travail et du parcours artistique du Panta Théâtre	2 000 €
La Semaine Acadienne	8 ^{ème} édition de la Semaine Acadienne du 8 au 15 août 2013 à Saint Aubin-sur-Mer	2 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-777

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du « soutien aux colloques et congrès », pour un montant total de 3 000 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Ligue de Normandie de Handball	Assemblée générale de la Fédération Française de Handball les 12 et 13 avril 2013 à Caen	3 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-778

sur le patrimoine

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de procéder à l'acquisition du bâtiment R (accueil) sis 2 Esplanade Anton Philips sur le Campus Effiscience à Colombelles, d'une surface globale de 1 540 m² et disposant de 50 places de parking, pour un montant de 2 350 000 €HT.

- de proroger d'une durée de 9 années consécutives le bail de location portant sur les locaux situés 3 avenue des Gaulois à Bruxelles, avec la faculté de résilier le bail à chaque échéance biennale en respectant un préavis de 6 mois, conformément à l'avenant n°4 joint en annexe ;

- d'acter la location du bureau n°103 de la Maison du Cheval au GIP Jeux Equestres Mondiaux, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'acte de vente à intervenir pour l'acquisition du bâtiment R (accueil) sis 2 Esplanade Anton Philips sur le Campus Effiscience à Colombelles,

- avec la SA CFG l'avenant n°4 au bail de location portant sur les locaux situés 3 avenue des Gaulois à Bruxelles où est hébergée l'Antenne de Bruxelles ;

- l'avenant n°2 au bail (signé le 26 mai 2011) avec le GIP Jeux Equestres Mondiaux ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-779

**sur les bâtiments régionaux : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique
pour la construction d'un immeuble de bureaux au siège de la Région Basse-Normandie**

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de confier la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un immeuble de bureaux au siège de la Région Basse-Normandie, à la société publique locale d'aménagement Caen Presqu'île ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention de mandat jointe en annexe ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-780

sur le personnel de la Région : renouvellement de la convention portant sur le personnel handicapé avec le FIPHFP

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger la convention antérieure jusqu'au 31 décembre 2012 afin de caler les échéances futures des conventions sur des années civiles ;
- de procéder à l'ouverture d'un volet accessibilité pour permettre le financement de travaux spécifiques d'accessibilité pour le personnel handicapé ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la nouvelle convention avec le FIPHFP, jointe en annexe, pour les exercices 2013, 2014 et 2015 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-781

sur le personnel de la Région : ajustement des subventions versées aux mutuelles au titre de l'année 2012

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'ajuster les crédits 2012 attribués à Mutame et Intériale par un versement complémentaire de :

- 603,70 € à Mutame
- 2 557,42 € à Interiale

• d'inscrire cette dépense au chapitre 930 du budget de la Région ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-782

**sur la désignation au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale
« Ouest Normandie Energies Marines »**

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• de désigner pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la société Publique Locale « Ouest Normandie Energies Marines » (SPL ONEM), les trois nouveaux représentants régionaux suivants :

- **M. Laurent SODINI**
- **M. Pierre MOURARET**
- **Mme Marine LEMASSON**

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-783

**sur l'aménagement du territoire : attribution de subvention – politique territoriale -
programmation 2011-2013 - investissement**

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'APCPEP-5UCPEP : Conventions territoriales pays, agglo, PNR, Caen Métropole 07/13 de 36 000 000 € votée en 2008 et 2012, un montant de 993 308 € au titre des conventions territoriales selon le détail suivant :

- 107 840 € au titre du dossier CP5U8132SI - convention de programmation du Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs,
- 350 000 € au titre du dossier CP5U8131SI - convention de programmation du Pays du Bocage,
- 31 980 € au titre du dossier CP5U8134SI –convention de programmation du Pays d'Alençon,
- 205 000 € au titre du dossier CP5U8133SI –convention de programmation du Pays d'Ouche,
- 158 488 € au titre du dossier CP5U8301SI - convention de programmation du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin,
- 140 000 € au titre du dossier CP5U8124SI - convention de programmation du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel ;

• d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le projet de mise en place d'un ponton flottant au Port de Granville ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations des conventions territoriales.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-784

sur l'environnement : air et déchets

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE du programme P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 300 000 €, votée en 2013, un montant de 64 513 € au titre de l'opération P151 O001 « Air 2013 » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 937 du budget de la Région, une subvention de 64 513 € à AirCOM pour le fonctionnement 2013 ;

- d'acter que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- sur proposition du service technique de contrôle ;
- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec AirCOM, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-785

sur l'environnement : parcs naturels régionaux

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE du programme P020 « Animer et développer les territoires » de 2 347 000 € votée en 2013, un montant de 1 271 120 € au titre de l'opération des parcs naturels régionaux, selon le détail suivant :

- 30 000 € pour le mois des parcs,
- 433 500 € pour le Parc des Marais,
- 307 620 € pour le Parc Normandie Maine,
- 500 000 € pour le Parc du Perche ;

• d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région, les participations suivantes :

- 433 500 € au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin au titre de la cotisation statutaire 2013,

- 307 620 € au Parc naturel régional Normandie-Maine au titre de la cotisation statutaire 2013,

- 500 000 € au Parc naturel régional du Perche, au titre de la cotisation statutaire 2013 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-786

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AECPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » un montant de 4 080 € au titre du dossier CP5N5210SF « Milieux Aquatiques Connaitre et Eduquer pour les actions bassins versants » ;

- d'affecter :

- sur l'AECPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 4 336 743 € votée en 2008 et 2012, un montant global de 4 080 € au titre du dossier CP5N5210SF Milieux Aquatiques Connaitre Eduquer, pour les actions bassins versants,

- sur l'AESUB - 5NEAURI - « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 305 000 € votée en 2012 un montant de 8 100 € au titre du dossier 12NEAUBIO Eau Biodiversité Complément,

- sur l'AE « P151 Préserver les Ressources Naturelles et les Milieux » de 1 300 000 € votée en 2013, un montant de 425 000 € au titre de l'opération P151 017 « Gestion du littoral » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- **au titre de la politique de l'eau CPER**

- 4 140 € au Conseil Général de la Mayenne pour l'animation 2013 du SAGE de la Mayenne pour un montant subventionnable de 46 500 €;

- **au titre de la politique de l'eau hors CPER**

- 8 100 € au Syndicat Intercommunal d'Assainissement des bassins de la Pervenche et de l'Erine pour un poste de technicien de rivière en 2013 pour un montant subventionnable de 27 000 € ;

- 305 000 € au Syndicat Mixte du Littoral Normand pour la cotisation statutaire 2013 ;

- 120 000 € au GIP Seine-Aval pour la cotisation statutaire 2013 ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- proposition du service technique de contrôle,

- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

Diffusée le :

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-787

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APSUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 5 500 000 €, votée en 2012, un montant global de 110 938,50 € au titre du dossier 12NCLIMAT, ventilé comme suit :

- . 103 161,50 € pour les Economies d'énergie ;
- . 7 777,00 € pour les Energies renouvelables ;

- sur l'AESUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 1 170 000 €, votée en 2012, un montant global de 81960 € au titre du dossier 12NCLIMAF, ventilé comme suit :

- . 57 460 € pour les Economies d'énergie,
- . 24 500 € pour les Politiques énergétiques territoriales ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 907 du budget de la Région

au titre du dossier « Economie d'énergie »

- 74 160 € aux 2 bénéficiaires de l'annexe 1 pour la construction de logements BBC Effinergie +,
- 2 100 € à la Ville d'Alençon (61) pour l'acquisition d'un véhicule hippomobile et un harnais, pour une dépense subventionnable de 7 000 € HT,
- 26 901,50 € aux 2 bénéficiaires de l'annexe 2 pour la réalisation de diagnostics énergétiques des entreprises,

au titre du dossier « Energies renouvelables »

- 7 777 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 3 pour l'installation de chaufferies bois,

sur le chapitre 937 du budget de la Région

au titre du dossier « Economies d'énergie »

- 45 460 € à l'Association Régionale Biomasse Normande, pour la mise en place du programme d'information et de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables à destination des copropriétés de Caen, pour une dépense subventionnable de 90 920 € HT ;
- 12 000 € à l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) (61), pour l'animation covoiturage sur les territoires du Pays d'Ouche et du Pays du Perche pour la période d'octobre 2012 à octobre 2014, pour une dépense subventionnable de 30 000 € HT ;

au titre du dossier « Politiques énergétiques territoriales »

- 24 500 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 4 dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt Cit'ergie 2012 – 2ème session.

Diffusée le :

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives au FORES avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 1, selon le modèle de convention type approuvé par délibération n° 11-117 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 15 décembre 2011 ;
- les conventions, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Fonctionnement* » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :
 - avec l'Association Régionale Biomasse Normandie, dans le cadre du programme d'information et de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables à destination des copropriétés de Caen ;
 - avec le bénéficiaire à l'annexe 4, dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt Cit'Ergie 2012 – 2^{ème} session ;
- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 12-788

sur l'environnement : habitat solidaire et durable – 400 rénovations « BBC »

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Anne-Marie COUSIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 5 500 000 €, votée en 2012, un montant global de 20000 € au titre du dossier 12NCLIMAT,

- sur l'APSUB-5VLOGEM « Opération de développement local » de 400 000 € votée en 2012, un montant global de 80 000 € au titre du dossier 12VLOGEME1 ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 907 du budget de la Région

- 20 000 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 1 pour la rénovation globale BBC de leurs logements,

sur le chapitre 905 du budget de la Région

- 80 000 € à la SA HLM Coutances-Granville pour la rénovation globale BBC de 8 logements locatifs très sociaux,

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention partenariale « Valoriser au mieux les certificats d'économie d'énergie des bénéficiaires du dispositif 400 rénovations BBC, sur tout le territoire » entre la Région Basse-Normandie et la Société CAPITAL ENERGY, en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 1, selon le modèle de convention type « 400 rénovations BBC, sur tout le territoire - Propriétaire occupant / Propriétaire bailleur » approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional des 28 et 29 juin 2012 relative à la politique « Pour un Habitat solidaire et durable »,

- une convention avec la SA HLM Coutances-Granville, selon le modèle de convention type « 400 rénovations BBC, sur tout le territoire – Bail à réhabilitation » approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional des 28 et 29 juin 2012 relative à la politique « Pour un Habitat solidaire et durable »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-789

sur les transports ferroviaires : convention relative à l'étude prospective pour le développement du pôle d'échanges de la gare de Caen

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires » votée en 2013 pour 4 965 672 €, un montant de 60 375 € au titre de l'opération P 365 O001 « Aménagement parvis des gares » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget 2013 de la Région, une subvention de 60 375 €, soit un taux d'intervention de 37,5 %, à la SNCF afin de réaliser l'étude pour le développement du pôle d'échanges multimodal de Caen ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Viacités et la SNCF, la convention d'étude prospective pour le développement du pôle d'échanges de la gare de Caen, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-790

sur les transports ferroviaires : avenants aux conventions relatives aux tarifications intermodales

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec Viacités, SNCF et Keolis Caen, l'avenant n° 2 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification intermodale appelée Liber'ter « Plus » pour les usagers du réseau urbain de l'agglomération caennaise et du réseau TER de Basse-Normandie,

- avec Viacités, SNCF et Keolis Caen, l'avenant n°2 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification intermodale appelée Boos' ter « Plus » pour les usagers du réseau urbain de l'agglomération caennaise et du réseau TER de Basse-Normandie,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-791

sur les transports ferroviaires : convention d'attribution de subvention relative au financement des travaux d'aménagement de l'atelier de maintenance de Granville

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP P363 « Moderniser le matériel ferroviaire » votée en 2013 pour 17 800 000 €, un montant de 17 700 000 € au titre de l'opération P363O002 « Atelier de maintenance du matériel roulant » ;

- d'attribuer sur la chapitre 908 du budget 2013 de la Région, une subvention de 17 700 000 € à la SNCF pour les travaux d'aménagement de l'atelier de maintenance de Granville ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, la convention d'attribution de subvention relative au financement des travaux d'aménagement de l'atelier de Granville jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-792

sur le développement numérique : renouvellement du partenariat avec l'Echangeur Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

➤ sur l'AP « P340 – Développer les usages numériques » de 1 254 473 €, votée en 2013, un montant de 20 000 € au titre de l'opération « P340O003 – Innovation Numérique Nde (i2N) » ;

➤ sur l'AE « P340 – Développer les usages numériques » de 1 870 488 €, votée en 2013, un montant de 95 000 € au titre de l'opération « P340O003– Innovation Numérique Nde (i2N) » ;

• d'attribuer à l'Association pour le Développement de l'Échangeur Régional, les subventions suivantes :

sur le chapitre 905 du budget de la Région

- 20 000 € avec un taux d'intervention à hauteur de 80% maximum de son budget subventionnable de 25 000 € ;

sur le chapitre 935 du budget de la Région

- 95 000 € avec un taux d'intervention à hauteur de 18,8% maximum de son montant subventionnable de 504 500 €

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Développement de l'Echangeur Régional, le convention pluriannuelle jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-793

sur le foncier

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB-5UFON « Foncier Aménagement du Territoire » de 1 700 000 € votée lors du budget primitif 2012, un montant de 374 087,67 € au titre du dossier 12UEPFN2I - FONCIER AP ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, une subvention de 374 087,67 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre de la convention passée avec lui, au titre du fonds friches et du fonds partenarial de restructuration pour l'habitat, conformément à l'annexe jointe ;

- de verser à l'Etablissement Public Foncier de Normandie des avances selon les modalités suivantes :

- une première avance de 30% du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites au programme d'intervention comme le prévoit la convention EPF de Normandie – Région Basse Normandie,
- un acompte de 30% quand les dépenses effectives dépasseront 30% de l'estimation initiale des opérations comme le prévoit la convention EPF de Normandie-Région Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-794

sur le logement des jeunes

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB – 5VJEUN Logement des Jeunes de 360 000 € votée en 2012, un montant de 37 500 € au titre du dossier 12VLOGJEUF – Logement des Jeunes ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 7 500 € au CLLAJ du FJT Espace Temps de Cherbourg-Octeville,
 - 15 000 € au CLLAJ de Caen-la-mer,
 - 15 000 € au CLLAJ de Saint-Lô ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions régionales, établies entre la Région Basse-Normandie et le CLLAJ du FJT Espace Temps de Cherbourg, le CLLAJ de Caen-la-mer et le CLLAJ de Saint-Lô (convention type en annexe I),
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des avances.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-795

sur la politique de la ville : requalification du quartier Blaizot à l'Aigle

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB – 5UVIL Politique de la Ville de 900 000 € votée en 2012, un montant de 50 000 € au titre du dossier 12UCOHESOI – Cohésion Urbaine ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, une subvention de 50 000 € représentant 25 % du montant du projet, à la Communauté de communes du Pays de L'Aigle pour l'aménagement de la gare routière dans le quartier Blaizot ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil régional pour cette action ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-796

sur la démographie médicale : aides aux étudiants de médecine générale réalisant leurs stages en milieu rural

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB - 5HPSOLID « Prévention et solidarités » de 185 000 €, votée en 2012, et dont une partie est consacrée à la démographie médicale, un montant de 15 600 € au titre du dossier 12HDEMOGRF « Démographie médicale AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget de la Région, une subvention maximum de 600 € pour chaque étudiant de médecine générale cité en annexe et inscrit à la Faculté de Médecine de Caen ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-797

sur la démographie médicale : Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de la Ferté-Macé (61) et de la Haye-du-Puits (50)

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB – 5HSA « Actions sanitaires » de 856 256 € votée en 2012 un montant de 300 000 € au titre du dossier 1HDEMOGRI –« Démographie médicale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 150 000 € à la commune de la Ferté-Macé pour la création d'un pôle de santé libéral et ambulatoire, représentant 10,49 % du coût du projet HT ;

- 150 000 € à la Communauté de communes de la Haye-du-Puits pour la création d'un pôle de santé libéral et ambulatoire, représentant 10,09 % du coût du projet HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-798

sur l'éducation : amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

Au titre des équipements pédagogiques dans les établissements d'enseignement public

- d'affecter sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 3 115 390 €, votée en 2013, un montant de 3 500 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics ;

- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget 2013 de la Région, deux subventions pour un montant de 7 000 € conformément à l'annexen° 1,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 21 décembre 2012 pour les dossiers suivants :

- le lycée Marland à Granville devant réaliser l'achat de son équipement rapidement,
- le lycée agricole d'Alençon-Sées (site de Sées) devant réaliser l'achat de son équipement rapidement ;

Au titre des équipements du service général dans les établissements d'enseignement public

- de modifier la délibération n° 02-640 de la Commission Permanente du 18 octobre 2002 accordant une subvention de 3 486 € au lycée Alain pour l'acquisition d'un système d'alarme et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de la subvention d'un montant de 2 118,53 € pour l'achat d'un copieur 65 copies par minutes ;

- de modifier la délibération n° 04-230 de la Commission Permanente du 23 avril 2004 accordant une subvention de 36 000 € au lycée Alain pour des travaux de canalisation sur la chaufferie et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de la subvention d'un montant de 2 739,74 € pour l'achat d'un copieur 65 copies par minutes ;

- de modifier la délibération n° 07-127 de la Commission Permanente du 2 mars 2007 accordant une subvention « eau chaude » de 8 496,47 € au lycée Alain et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de la subvention d'un montant de 2 640,55 € pour l'achat d'un copieur 65 copies par minutes ;

- de modifier la délibération n° 03-769 de la Commission Permanente du 21 novembre 2003 accordant une subvention de 16 000 € au lycée Alain pour des travaux de réparation des sanitaires et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de la subvention d'un montant de 586,85 € pour l'achat d'un copieur 65 copies par minutes ;

Au titre de la Dotation Entretien et Réparations du Propriétaire

- d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 33 495 400 €, votée en 2013, un montant de 2 000 € au titre de l'opération P131 O002 « Aides Lycée publics » ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région, une subvention pour un montant de 2 000 € conformément à l'annexe 2, pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 21 décembre 2012, le lycée hôtelier Marland de Granville devant réaliser des travaux dans le logement de fonction du proviseur adjoint, en urgence ;

Au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- d'affecter sur l'AE P131 « assurer le fonctionnement des lycées » de 33 495 400 €, votée en 2013, un montant de 3 280 661 € au titre de l'opération P 131 O001 « aides lycées privés » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région, au titre des dépenses de fonctionnement pédagogique de l'externat des établissements privés, 50 subventions de fonctionnement, d'un montant total de 2 288 365 € (annexe 3) ;

- d'attribuer, sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région, au titre des dépenses de rémunérations de personnels techniques des établissements privés, 50 subventions de fonctionnement, d'un montant total de 992 296 € (annexe 4),

Gestion du patrimoine régional

- d'approuver l'acte de transfert de propriété du LEG Alain Chartier à Bayeux, de la commune de Bayeux à la Région (de la parcelle cadastrée BE 477 d'une superficie de 1 ha 36 a 39 ca) à titre gratuit, conformément au projet joint en annexe 5 ;

Convention d'utilisation des locaux des EPLE

- d'autoriser le Président à signer la convention d'hébergement entre le lycée Millet de Cherbourg et le lycée Edmond Doucet d'Equedreville-Hainneville,

Fixation des tarifs du service annexe d'hébergement pour l'année 2013

- de créer le forfait 4 jours et d'arrêter le tarif de celui-ci à 441,94 € annuel pour les lycées Emile Littré d'Avranches et Alain d'Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-799

sur l'éducation : fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer au titre du fonds commun du service hébergement, 3 subventions d'un montant de 6 820 € conformément au tableau figurant en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-800

sur l'éducation : politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « P130 – Accompagner famille lycéens » de 1 158 800 €, votée en 2013, un montant de 1 323,15 € au titre de l'opération « P1300003 – Fonds social »,
- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région, 5 subventions pour un montant de 1 323,15 € conformément à l'annexe 1,
- d'annuler la demande d'émission de titres de recettes relatifs au budget participatif 2010-2011 à l'encontre du lycée Jean Jooris à Dives-sur-Mer pour un montant total de 1 800 € votés lors de la Commission Permanente du 25 juin 2010 et pour un montant total de 3 480,56 € votés lors de la Commission Permanente du 24 septembre 2010,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes relative au déploiement d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) régional et académique dans les EPLE bas-normands (annexe 3)
- de donner un avis, dans le cadre du renouvellement triennal 2012 – 2015, sur le nom de la première personnalité qualifiée lorsque le conseil d'administration en comprend une seule et de désigner une personnalité qualifiée après nomination de la première par l'Inspecteur d'Académie lorsque le conseil d'administration en comprend deux, conformément au tableau joint en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-801

sur l'éducation : accueil des élèves en situation de handicap dans les lycées bas-normands

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 33 495 400 € votée en 2013, un montant de 165 000 € au titre de l'opération « P131O002 Aides lycées publics » ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2013 de la Région :

- une aide financière forfaitaire de 67 500 € à l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) à Iffs ;
- une aide financière forfaitaire de 67 500 € à l'Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs du Calvados à Caen ;
- une aide financière forfaitaire de 30 000 € à l'Association D'Aide à l'Adaptation et à l'Inclusion d'Enfants Déficiants Visuels à St LÔ, (AIDE DV) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions correspondantes jointes en annexe 1, 2 et 3 avec l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) à Iffs, l'Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs du Calvados (APEDAC) à Caen et l'Association d'Aide à l'Adaptation et à l'Inclusion d'Enfants Déficiants Visuels (AIDE DV) à Saint-Lô,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-802

sur le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Pierre MOURARET, Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 930 065 €, votée en 2013, un montant de 35 000 € au titre de l'opération «P053O001 – Accueil Information et Orientation».

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, une subvention d'un montant de 35 000 € à l'Association « Entreprendre pour apprendre Basse-Normandie » au titre de l'année 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-803

sur l'éducation : protocoles avec les établissements privés relevant de l'enseignement catholique sous contrat avec le ministère de l'Education Nationale

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, moins 10 abstentions (Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU (pouvoir de Dominique LEFRANCOIS), Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Jean-Louis VALENTIN) ;

- d'adopter le protocole d'accord entre la Région Basse Normandie, le Comité Académique de l'Enseignement Catholique et l'Union Régionale de l'Enseignement Catholique (annexe 1) ainsi que la déclinaison par établissement concerné par ledit protocole (annexe2),

- d'autoriser le Président à signer ce document ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-804

sur l'enseignement supérieur : CPER 2007-2013 – Dossier de reconstruction de la faculté de médecine/Création d'un pôle de formation santé

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget de la Région, une subvention d'un montant de 3 028 159,40 €, à l'Etat au titre de la participation régionale pour l'opération « reconstruction de l'UFR de médecine : pôle formation santé » ;
- d'émettre un titre de recette de 3 028 159,40 € au chapitre 4582004 dans le cadre de la procédure pour compte de tiers
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-805

sur les formations sanitaires et sociales : financement des écoles de formation paramédicale et sage-femme relevant de centres hospitaliers et d'Instituts de Formation Sociale pour 2013

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE P171 « contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 20 000 000 €, un montant de 19 108 145 € au titre de l'opération P171O001 « aide au fonctionnement des établissements de formations sanitaires et sociales » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région des subventions pour un montant total de 19 108 145 € conformément à l'annexe 1. Ce montant sera versé mensuellement à compter du 1er janvier 2013 et jusqu'à la fixation définitive de la subvention accordée pour 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-806

sur la direction des bâtiments régionaux

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «P102 – Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées» de 514 000 € votée en 2013, sur le chapitre 932, les montants suivants :

- 300 000 € au titre de l'opération «P102O071 – Accompagnement de travaux»,
- 214 000 € au titre de l'opération « P102O061 - Frais d'actes divers » ;

- d'affecter sur l'AP «P102 – Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées» de 3 217 358 € votée en 2013, sur le chapitre 902, les opérations reprises en annexe 1,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-807

sur le sport : aide aux grands clubs régionaux – centres de formation

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE P321 «Développer et structurer le sport en Région» de 2 860 209 €, votée en 2013, un montant de 445 000 € au titre de l'opération P321O005 « Aide aux grands clubs régionaux » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 445 000 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-808

sur le sport : aide à l'organisation d'événements sportifs

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 2 860 209 € votée en 2013, un montant de 11 500 € à titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs";
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, un montant total de subventions de 11 500 € réparti conformément à l'amexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-809

sur la culture : faciliter l'accès à la culture pour tous – éducation artistique et culturelle : lycéens et apprentis en Avignon

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE PO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 645 484 € votée en 2013, un montant total de 20 000 € au titre de l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle» ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-810

sur la culture : développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture - Relais Culturels Régionaux

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE PO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» de 5 997 200 € votée en 2013, un montant total de 91 850 € au titre de l'opération PO90O008 «Territoires» ;
- d'attribuer à la ville d'Argentan (61) un montant total de 91 850 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région pour l'opération décrite en annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-811

sur la culture : soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 5 974 691 € votée en 2013, un montant total de 35 000 € au titre de l'opération PO93O011 «Arts et musées création diffusion» ;

- sur l'APPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 1 540 000 € votée en 2013, un montant total de 1 728,62 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;

- d'accorder à la SARL Les Films du Rat un délai supplémentaire d'un an pour la remise du court métrage intitulé «Square» au plus tard le 23 mai 2014 ;

- d'annuler la subvention de 1 346,67 € accordée à la Communauté de Communes de la Vallée du Sarthon par délibération n° 12-150 de la Commission Permanente du 30 mars 2012, pour l'informatisation de la médiathèque intercommunale ;

- d'attribuer, pour un montant total de 1 728,62 € sur le chapitre 903 du budget de la Région, la subvention figurant en annexe 1 ;

* des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le Contrat d'Objectifs et de Moyens entre l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région Basse-Normandie, le Conseil Général de l'Orne, la Communauté Urbaine d'Alençon, la Ville d'Alençon, la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers, la Communauté de Communes du Bassin de Mortagne-au-Perche et la Scène Nationale 61 joint en annexe 2 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-812

**sur la culture : favoriser l'animation et le développement culturel des territoires –
Commission consultative des festivals**

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de fixer dans le cadre de la participation des personnalités qualifiées (Messieurs Claude BERCELIOT et Jean-Pierre ARNAUD) aux travaux de la commission consultative «Festivals» le montant des défraiements pour leurs frais de déplacement à 0,40 € par km ou sur la base du tarif SNCF en vigueur ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-813

sur le développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture – Ville de Caen : implantation du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) au quartier Lorge à Caen

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'APCPER Culture adoptée en 2008 une somme de 449 623,50 € correspondant aux affectations votées précédemment au titre du projet du PRAC (Colombelles) ;

- d'affecter sur :

- l'APCPER Culture de 19 020 000 € modifiée au Budget Primitif 2012, un montant de 7 120 000 € sur le chapitre 903 du budget de la Région ;

- l'APSUB Culture de 2 460 000 € votée en 2012, un montant de 183 410,73 € au titre du dossier 12FFRESPAR «Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» ;

- d'attribuer, le chapitre 903 du budget de la Région les montants suivants :

- 7 335 215,26 € à la Ville de Caen, au titre du CHER Culture pour l'implantation du FRAC au quartier Lorge ;

- 183 410,73 € au titre du programme «Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture», à la Ville de Caen concernant l'implantation du FRAC au quartier Lorge ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière jointe en annexe relative à l'implantation du FRAC au quartier Lorge à Caen,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-814

sur l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel

- **valorisation et sauvegarde du patrimoine culturel : réhabilitation du palais ducal (future artothèque), de l'église Saint-Sauveur et de la chapelle Saint-Georges à Caen**

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP 5YEIPM de type SUB « Acquisition Inventaire et Patrimoine Culturel» de 3 612 676 € votée au budget primitif 2012, sur le chapitre 903, un montant de 2 600 000 € au titre du dossier 12YEVALPAT « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles, notamment les conventions, à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-815

sur les affaires européennes et relations internationales : développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds européens

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «P331 – Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds européens » de 240 606 € votée en 2012, un montant de 10 000 € sur l'opération P331O001 Appui au Programme Interreg ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 10 000 € à la SCIC les 7 Vents du Cotentin pour le développement du projet ACE (Academy of Champions for Energy) dans le cadre d'INTERREG IV B Europe du Nord Ouest pour l'année 2013 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-816

sur les affaires européennes et des relations internationales : développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « P330-Développer les partenariats bilatéraux et latéraux » de 1 554 650 € votée en 2012, un montant global de 61 630 € sur l'opération P330O010 Zone Océan Indien ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subvention de 138 330 € ventilé comme suit :

- 57 630 € à Trans-Mad'Developpement pour tous les frais de fonctionnement du poste de Madame Gwenaëlle Diarra-Rossignol de Paris, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013,

- 4 000 € à Trans-Mad'Developpement pour tous les frais de fonctionnement du poste de Monsieur Régis Diambelou, du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013 ;

- de prendre en charge aux frais réels les frais d'hébergement, de restauration et de transport des personnes suivantes faisant partie de la délégation chinoise présente en Région la première quinzaine de décembre 2012 :

- Mme ZHU Xiaoyu, ministre-conseiller chargée de l'éducation, ambassade de Chine

- Mme LIU Jingyu, Première secrétaire chargée de l'éducation, ambassade de Chine

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-817

sur les affaires européennes et des relations internationales : faciliter la mobilité à l'international

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « P332-Faciliter la Mobilité à l'International » de 265 525 € votée pour 2013, un montant global de 14 060 € ventilé comme suit :

- 160 € sur l'opération P332O001 « Aide à la Mobilité via les structures »,
- 13 900 € sur l'opération P332O002 « Bourses individuelles à la Mobilité » ;

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 160 € à l'Institut Lemonnier pour la prise en charge de la mise à disposition d'un bus pour acheminer les élèves de Flers vers Caen du 19 au 21 novembre 2012 ;
- 3 900 € au titre de la mobilité suivant le tableau en annexe 1 ;
- 10 000 € à l'OFQJ (Office Franco-québécois pour la jeunesse) pour sa mission d'accompagnement de onze jeunes bas-normands à la mobilité au Canada pour l'année 2013 ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision pour la subvention accordée à l'Institut Lemonnier ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-818

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – ADRIA Normandie – dynamisation de la diffusion et du transfert de technologie en direction des entreprises agroalimentaires bas-normandes via des actions de prospection, d’animation et d’analyse de leurs besoins sur les années 2012 et 2013

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser les Fonds Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 480 122,98 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget 2013 de la Région, un montant de 480 122,98 €, à l'association ADRIA NORMANDIE pour la dynamisation de la diffusion et du transfert de technologie en direction des entreprises agroalimentaires bas-normandes ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-819

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Accompagnement à la création d’entreprises par la Coopérative d’Activité et d’Emploi CRESCENDO 2012

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Sylvie ERRARD ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser les Fonds Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 43 800,00 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget 2013 de la Région, un montant de 43 800,00 € pour l'accompagnement à la création d'entreprises par la Coopérative d'Activités et d'Emploi CRESCENDO 2012 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-820

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Pays d’Argentan Pays d’auge Ornaïs (PAPAO) – Soutien à l’animation du territoire dans le cadre de la stratégie du PAPAO - 2012

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Laurent BEAUVAIS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser les Fonds Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 14 826,10 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget 2013 de la Région, un montant de 14 826,10 €, pour le soutien à l'animation du territoire dans le cadre de la stratégie du PAPAO ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-821

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Mixte du Pays de Coutances (SMPC) – Mise en œuvre de stratégies locales de développement en conformité avec la charte du Pays - 2012

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser les Fonds Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 22 168,80 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget 2013 de la Région, un montant de 22 168,80 €, pour la mise en œuvre de stratégies locales de développement en conformité avec la charte du Pays de Coutances ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-822

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel – Mise en œuvre, suivi et animation du projet de territoire du Pays de la Baie - 2012

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser les Fonds Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 21 615,88 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget 2013 de la Région, un montant de 21 615,88 €, pour la mise en œuvre, suivi et animation du projet de territoire du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-823

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Mixte du Cotentin (SMC) – Animation pour l'élaboration de la mise en œuvre de la stratégie de développement du territoire du Cotentin – 2012

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser les Fonds Européens » de 3 724 530 €, votée en 2013, un montant de 23 790,78 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget 2013 de la Région, un montant de 23 790,78 €, pour l'élaboration de la mise en œuvre de la stratégie de développement du territoire du Cotentin ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-824

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin – Animateur du covoiturage 2012/2014 – modification du bénéficiaire

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n°11-810 de la Commission Permanente du 25 novembre 2011, afin d'accorder une subvention de 30 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin, au lieu de la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon, pour le projet « animateur du covoiturage » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-825

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Relais d’sciences – Living Lab de médiation scientifique (phase 1) – modification du nombre de mandatements possible

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n°11-899 de la Commission Permanente du 16 décembre 2011, afin de porter le nombre maximal de versements à 5 acomptes et le solde, au profit de l'Association Relais d'sciences pour l'opération « Living Lab de médiation scientifique phase 1 » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-826

sur les affaires européennes et relations internationales : instruction déléguée FEADER 2007/2013 – Association Pays d’Argentan Pays d’Auge Ornais (PAPAO) – soutien à la mise en œuvre de la stratégie du PAPAO – 2012

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Laurent BEAUVAIS ne prenant pas part au vote,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs la somme de 15 167,96 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-827

sur les affaires européennes et relations internationales : instruction déléguée FEADER 2007/2013 – GIP ADECO Pays du Bocage – Elaboration et mise en œuvre de stratégies de développement - 2012

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays du Bocage la somme de 44 717,94 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-828

sur les affaires européennes et relations internationales : instruction déléguée FEADER 2007/2013 – Syndicat Mixte du Pays de Coutances (SMPC) – Elaboration et mise en œuvre de stratégies de développement à l'échelle du pays - 2012

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays de Coutances la somme de 3 011,41 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-829

sur l'agriculture : installation et transmission agricole - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur :

- l'AECPER « Installation CPER » de 4 347 559 €, votée en 2008 et modifiée en 2012, un montant de 62 000 € au titre du dossier « CP5D4310SF INSTALLATION AE » ;

- l'AE « P040 soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 2 479 000 €, votée en 2013, un montant de 5 000 € au titre de l'opération P040O007 « Installation-transmission et emploi agricole » ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2012 de la Région, une subvention de 62 000 € à l'association Solidarité Paysans Basse-Normandie pour son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 83 220 € TTC ;

- sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions forfaitaires aux propriétaires et exploitants agricoles pour un montant total de 5 000 €, conformément à la liste présentée en annexe n° 4, au titre de l'aide à la transmission des bâtiments d'exploitation (cette aide étant versée sur présentation du bail signé par le jeune locataire) et de l'aide de minimis exploitant agricole ;

- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 4 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes n° 1 et n° 2, pour une durée totale de 6 674 heures et un montant indicatif de 32 626,44 € ;

- d'annuler la prise en charge de la rémunération et la protection sociale et accident du travail du contrat de parrainage de Monsieur Nicolas LAUTOUR, pour une durée de 1 820 heures et un montant indicatif de 8 898,12 € selon l'annexe n° 1 à la délibération n° 12-531 de la Commission Permanente du 21 septembre 2012 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour le dossier présenté par l'association Solidarité Paysans Basse-Normandie :

- le versement d'une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire de l'aide ;

- le solde sur présentation du bilan technique et financier des actions ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'approuver le lancement du 1^{er} Appel à Projets 2013 pour les projets territoriaux en faveur de l'installation et de la transmission agricoles, dans les conditions prévues aux annexes n° 6 et n° 7 ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers d'aide présentés en annexe n° 4 ;

Diffusée le :

- d'autoriser le Président à signer :
 - le contrat de transmission avec les bénéficiaires dont la liste est présentée en annexe n° 3 ;
 - la convention n° 2012-AGRI-205, dossier n° 12P04753, avec Solidarité Paysans Basse-Normandie, présentée en annexe n° 5 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-830

**sur l'agriculture : réduction des coûts de production et autonomie des exploitations -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE P040 « soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 2 479 000 €, votée en 2013, un montant de 2 472 € au titre de l'opération P040O010 «Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 « action économique » du budget 2013 de la Région, les subventions aux différents bénéficiaires détaillés en annexe n° 1, d'un montant total de 2 472 € ; les aides sont attribuées sur la base du montant subventionnable plafonné à 1 000 €, et des taux d'aide indiqués dans cette même annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation du compte-rendu technique de la prestation et sur présentation des factures certifiées acquittées ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-831

sur l'agriculture : filières animales - investissement

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'APCPER Appui aux filières de 1 351 000 €, votée en 2008, un montant global de 7 102,43 € au titre du dossier «CP5D4220SI Appui aux filières AP », ventilé comme suit :

- 1 104,03 € pour «CP5D4220I1 ELEVAGE BOVIN-OVIN »;
- 5 998,40 € pour «CP5D4220I3 FILIERE PORCINE » ;

- d'affecter sur l'APCPER Appui aux filières de 1 351 000 €, votée en 2008, un montant global de 13 028,77 € au titre du dossier «CP5D4220SI Appui aux filières AP », ventilé comme suit :

- 11 842,40 € pour «CP5D4220I3 FILIERE PORCINE AP »;
- 1 186,37 € pour « CP5D4220I1 FILIERE BOVINE-OVINEAP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2012 de la Région, un montant total de 13 028,77 € à trois bénéficiaires pour leurs dossiers d'investissements d'amélioration en élevage, conformément aux montants d'aides individuelles proposés dans le tableau présenté en annexe n° 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe n° 1 ;
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- de modifier les deux délibérations suivantes :

- la délibération n° 12-447 de la Commission Permanente du 29 juin 2012 en annulant dans cette délibération la subvention de 1 104,03 € attribuée à Monsieur Laurent FOYER ;
- la délibération n° 11-829 de la Commission Permanente du 25 novembre 2011 en annulant dans cette délibération la subvention de 5 998,40 € attribuée au GAEC de la VICOMTE ;

Diffusée le :

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-832

sur l'agriculture : filière équine CPER et HCPER – développement économique

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'appel à projets 2013 « Actions en faveur du développement économique de la filière équine », joint en annexe n° 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-833

sur l'agriculture : filière équine – Recherche

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n° 1 à la convention n° 2012-AGRI-98, dossier n° 12P02515, avec le Pôle de compétitivité Filière équine, dit Pôle Hippolia, joint en annexe n° 1 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-834

**sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions – Investissement :
Investissements nécessaires à une démarche qualité – FEADER mesure 121C5**

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP CPER « Politiques de qualité » de 3 064 278 €, votée en 2008 et modifiée en 2009 et 2012, un montant de 54 210,17 €, pour les investissements nécessaires à une démarche de qualité, pour le dossier «CP5D4230SI Politiques de qualité AP » ;

- de modifier ou d'annuler selon les cas les montants de subventions Région et FEADER présentés dans les tableaux joints en annexe n° 1 et n° 2 ;

- d'autoriser l'ASP à modifier les attributions aux bénéficiaires conformément aux montants indiqués dans ces mêmes annexes n° 1 et n° 2 jointes ;

- de modifier l'annexe n° 1 à la délibération n° 11-402 de la Commission Permanente du 24 juin 2011, pour le dossier relatif au GAEC du Quéron comme suit :

- Investissements : « Tunnels et système d'irrigation, semoir, bâches tissées, dérouleuse à bâches » au lieu de « Tunnels et système d'irrigation, semoir, bâches tissées, décompacteur, rotavator » ;

- Montant éligible : 29 674,60 € au lieu de 30 197,93 € ;

- Montant de la subvention Région : 6 676,79 € au lieu de 6 794,54 €, en ramenant en conséquence le total du montant de l'aide régionale attribuée aux différents bénéficiaires à 301 293,64 € au lieu de 301 411,40€ ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le GAEC du Quéron, l'avenant n° 1 à la convention attributive d'une aide de la Région et du FEADER « Investissements nécessaires à une démarche qualité », dossier n° 121.11.D014.000078, joint en annexe n° 3 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-835

**sur l'agriculture : actions partenariales et novatrices au service des professionnels –
Fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• de modifier la délibération n° 11-404 de la Commission Permanente du 24 juin 2011, et notamment son annexe n° 1, et de fixer comme suit les nouveaux montants de subvention et de bases éligibles des dépenses du projet pour l'accompagnement du développement des techniques sans labour en Basse-Normandie, suite au désengagement de la Chambre d'Agriculture du Calvados du projet, à la fusion des 3 fédérations des CUMA départementales au sein de la Fédération des CUMA de Basse-Normandie, et à la nouvelle répartition des travaux entre les partenaires restants :

- 7 437 € pour la Fédération Régionale des CUMA de l'Ouest, sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 29 718 € HT ;
- 17 834 € pour la Fédération des CUMA de Basse-Normandie, sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 71 275 € HT ;
- 4 729 € pour la Chambre de l'Agriculture de la Manche, sur la base d'une assiette de dépenses prévisionnelles éligibles fixée à 18 900 € HT ;
- d'annuler les subventions attribuées aux 3 Fédérations départementales de CUMA et à la chambre départementale d'agriculture du Calvados pour ce projet ;

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2011-AGRI-91, n° 11P02261 votée par délibération n° 11-404 de la Commission Permanente du 24 juin 2011 avec la Fédération régionale des CUMA de l'Ouest, la Fédération des CUMA de Basse-Normandie et la Chambre d'Agriculture de la Manche, joint en annexe n° 1 ;
- l'avenant n° 2 à la convention 2011-AGRI-95, n° 11P02253 votée par délibération n° 11-404 de la Commission Permanente du 24 juin 2011 avec la Chambre régionale d'Agriculture de Normandie, la Chambre d'Agriculture du Calvados, la Chambre d'Agriculture de l'Orne et la Coopérative de Creully, joint en annexe n° 2 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-836

sur les ressources marines : filière pêche - investissement

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP P240 « Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 990 000 €, votée en 2013, un montant de 28 756,42 € au titre de l'opération P240O002 « filière pêche » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région des subventions pour un montant total de 28 756,42 €, réparties comme suit :

- 5 513,54 € aux 2 bénéficiaires au titre des investissements à bord des navires de pêche, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 08-625 du 11 juillet 2008, les subventions étant indiquées dans l'annexe n° 1 jointe ;
- 5 325,00 € aux deux bénéficiaires au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 08-625 du 11 juillet 2008, les subventions étant indiquées dans l'annexe n° 1 jointe ;
- 8 388,56 € à la Chambre du Commerce et de l'Industrie Centre et Sud Manche pour l'équipement du centre des marées de Granville, soit 15% d'une dépense totale éligible de 55 923,79 € HT, au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 09-301 du 24 avril 2009 ;
- 9 529,32 € au Conseil Général du Calvados pour l'équipement du point de débarque du port de Deauville soit 15% d'une dépense totale éligible de 63 528,78 € HT, au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 09-301 du 24 avril 2009 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

⇒ Investissement à bord des navires de pêche

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables figurant en annexe ;
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

⇒ *Installation des jeunes pêcheurs*

- la totalité de la subvention sera versée en une fois sur production de l'acte d'acquisition du navire. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 3,75% et des montants subventionnables figurant en annexe ;

⇒ *Equippedement des ports de pêche et stations marines*

- les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 15 % des montants subventionnables indiqués en annexes n° 2 et n° 3 ;
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour les investissements du Conseil Général du Calvados pour équiper le port de Deauville d'un point de débarque ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie Centre et Sud Manche, la convention n° 2012-PCM-48, dossier n° 11P04063, jointe en annexe n° 2 ;
- avec le Conseil Général du Calvados, la convention n° 2012-PCM-49, dossier n° 12P04885, jointe en annexe n° 3 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-837

sur les ressources marines : filière cultures marines - investissement

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP P240 « Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 990 000 €, votée en 2013, un montant de 20 131,74 € au titre de l'opération P240O003 « Filière cultures marines » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2013 de la Région, des subventions d'un montant total de 20 131,74 € à deux bénéficiaires, au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté par délibération n° 09-74 de la Commission Permanente du 6 février 2009 et aux données de l'annexe n° 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des taux d'aide et des montants subventionnables indiqués en annexe ;

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec K'DUAL Christophe, la convention n° 2012-PCM-50, dossier n° 12P04452, jointe en annexe n° 2 ;

- avec SARL SCIRSEE, la convention n° 2012-PCM-51, dossier n° 12P04609, jointe en annexe n° 3 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-838

sur la formation tout au long de la vie : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « P053 – Coordonner le CPRDPF et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 930 065 € votée pour 2013, un montant total de 78 400 € réparti comme suit :

- 70 000 € au titre de l'opération « P053O002 – Animation »,
- 4 500 € au titre de l'opération « P053O004 – Partenariat »,
- 3 900 € au titre de l'opération « P053O006 – VAE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre de la VAE

- 3 900 € conformément à l'annexe jointe,

* au titre du partenariat

- 4 500 € au Synavi ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-839

sur la formation tout au long de la vie : apprentissage

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « P050 – Accompagner et équiper les apprentis » de 3 815 000 € votée pour 2013, un montant total de 111 149,30 € réparti comme suit :

- 8 953,40 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA »,
- 17 795,90 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté »,
- 84 400 € au titre de l'opération « P050O005 – Mobilités des apprentis »,

- sur l'AE « P051 – Accompagner le fonctionnement des CFA » de 32 916 797 € votée pour 2013, un montant de 12 459 839,20 € au titre de l'opération « P051O001 – Aide au fonctionnement des CFA » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre du Fonds Social Apprentis

- 8 953,40 € répartis conformément à l'annexe 1,

* au titre de la mobilité des apprentis

- 84 400 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, pour la subvention Movil'app,

* au titre de l'Accompagnement public en difficulté pour le financement de l'aide aux jeunes handicapés

- 4 950 € à l'Association Régionale BTP CFA Basse-Normandie, pour le CFA BTP du Calvados,

- 4 950 € à l'EPLEFPA de la Baie du Mont-Saint-Michel, pour le CFA Agricole Saint-Hilaire-du-Harcouët,

- 4 500 € à l'Association Régionale BTP CFA Basse-Normandie, pour le CFA BTP de l'Orne,

- 900 € à l'EPLEFPA de Coutances, pour le CFA Agricole de Coutances,

- 2 495,90 € à la Maison des mots,

* au titre de l'Accompagnement public en difficulté pour le financement de bilans cognitifs

- 2 495,90 € à la Maison des mots,

Diffusée le :

* au titre d'une première avance de fonctionnement des CFA

- 12 459 839,20 € répartis conformément à l'annexe2 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-840

sur la formation tout au long de la vie : investissements

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « P052 – Améliorer les équipements pédagogiques des CFA » de 1 050 000 € votée pour 2013, un montant de 20 394,50 € au titre de l'opération « P052O001 – Investissement pédagogique CFA » ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, une subvention de 20 394,50 € conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-841

sur la formation tout au long de la vie : orienter et garantir un socle de compétences générales – accès à la qualification des demandeurs d'emplois

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « P164 – Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 7 471 833 € votée pour 2013, un montant de 142 600 € au titre de l'opération « P164O002 – Esp' OIR » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 122 500 € à l'AFPA Basse-Normandie, pour la réalisation de plateaux techniques au sein des centres de formation AFPA de Basse-Normandie,

- 20 100 € à l'association Savoir Faire et Découvertes, pour la réalisation de tests métiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-842

sur la formation tout au long de la vie : animation territoriale – Espaces Locaux d'Activités Novatrices

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « P164 – Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 7 471 833 € votée pour 2013, un montant total de subventions de 120 851,59 € au titre de l'opération « P164O001 ElanS » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 120 851,59 € réparti conformément à l'annexe 1 ;
- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe n°2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du code du travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-843

sur la formation tout au long de la vie : formations qualifiantes individualisées

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « P162 – Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois » de 4 430 000 € votée pour 2013, un montant total de 130 355,62 € réparti comme suit :

- 10 411,46 € au titre de l'opération « P162O002 – Qualif – Programme Individuel »,
- 119 944,16 € au titre de l'opération « P162O005 – Une Formation Un Emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre de l'opération « P162O005 – Une Formation Un emploi »

- 40 465,58 € au titre des actions individuelles, conformément à l'annexe 3,

- 79 478,58 € au titre des actions collectives, conformément à l'annexe 4,

* au titre de l'opération « P162O002 – Qualif – Programme Individuel »

- 10 411,46 € conformément à l'annexe 1 ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 2 et 6 dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-844

sur la formation tout au long de la vie : garantir les conditions de la formation

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver :

- la prolongation de l'accord-cadre pluriannuel de partenariat entre la Région, Pôle Emploi et l'Etat adopté par délibération n° 10-70 de la Commission Permanente du 5 février 2010,

- la convention de partenariat entre la Région Basse-Normandie et la Région Pays de la Loire, pour la mise en œuvre d'une vidéo sur les Energies Marines Renouvelables ;

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à l'accord-cadre pluriannuel de partenariat entre la Région, Pôle Emploi et l'Etat,

- avec la Région Pays de la Loire, la convention de partenariat correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-845

sur la formation tout au long de la vie : sécuriser les parcours

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « P165 – Sécuriser les parcours » de 17 465 515 € votée pour 2013, un montant de 2 008 500 € au titre de l'opération « P165O001 – Autres services AFPA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 2 008 500 € à la Direction Régionale de l'AFPA de Basse-Normandie, au titre de ces services associés ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-846

sur la formation tout au long de la vie : marchés de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « P162 – Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 4 430 000 € votée pour 2013, un montant de 2 006 705,80 € au titre de l'opération « P162O004 – Qualif »,

- sur l'AE « P164 – Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 7 471 833 € votée pour 2013, un montant total de 3950 658 € réparti comme suit :

- . 1 689 288 € au titre de l'opération « P164O003 – Programme de Formation de base »,
- . 2 261 370 € au titre de l'opération « P164O004 – Programme de Formation générale » ;

- d'approuver le montant des crédits FSE dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013, à hauteur de :

- 1 003 352,90 € au titre de la mesure 221 « Actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes », conformément à l'annexe 1,

- 844 644 € au titre de la mesure 321 « Soutenir les publics ayant des difficultés particulières d'insertion », conformément à l'annexe 1 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'ASP, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques de formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'approuver les termes de la notice explicative quant à la définition des heures de formation prise en charge dans le cadre de la formation multimodale figurant en annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-847

sur la formation tout au long de la vie : formation des actifs

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « P160 – Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 602 602 € votée pour 2013, un montant total de 116 270 € réparti comme suit :

- . 9 722 € au titre de l'opération « P160O001 – Aide au reclassement »,
- . 106 548 € au titre de l'opération « P160O004 – Formation des actifs et ingénierie »,

- sur l'AE « 5JCPER – Accompagner les mutations économiques » de 10 900 000 € votée pour le CPER 2007-2013, un montant de 12 175 € au titre de l'opération « CP5J311ENT – Accompagner les entreprises » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre de l'opération « P160O001 - Aide au reclassement »

- 9 722 € répartis conformément à l'annexe jointe,

- * au titre de l'opération « P160O004 - Formation des actifs et ingénierie »

- 96 400 € à l'Agefos PME,
- 10 148 € à l'IAE de l'Université de Caen,

- * au titre de l'opération « CP5J311ENT - Accompagner les entreprises »

- 4 750 € à Magnetti Marelli à Argentan,
- 7 425 € à SOFEDIT au Theil-sur-Huisne ;

- d'imputer la somme de 3 672,25 € concernant des actions de formation pour les salariés licenciés économiques réalisées par des centres AFPA de Basse-Normandie sur les marchés attribués pour 2013 à l'AFPA ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN

Diffusée le :

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-848

sur le développement économique : aides directes aux entreprises

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 14 469 864 € votée pour 2013, un montant de 48 000€ au titre de l'opération « P300O007 – PRCE » ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 48 000 € réparti conformément à l'amexe 1 ;
- d'accorder au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexes 2 et 3 ;
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-849

sur le développement économique : stratégie de l'innovation et de la compétitivité

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 3 078 955 € votée pour 2013, un montant de 45 666 € au titre de l'opération « P301O011 – Soutien à la gouvernance des filières »,

- sur l'AE « Stratégie de l'Innovation et de la Compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un montant de 7 583 € au titre du dossier CP5C212000 « Soutien aux pôles et filières » ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- n° 12-413 de la Commission Permanente du 29 juin 2012, afin de fixer le taux d'intervention de la Région à **20,09 %** au lieu de 16,75 %, à l'Association Normande des Entreprises Alimentaires, au titre du soutien au plan d'actions 2012 de l'ANEA ; le montant de l'aide régionale restant inchangé,

- n° 12-416 de la Commission Permanente du 29 juin 2012, afin de fixer le taux d'intervention de la Région à **21,81 %** d'une assiette totale de dépenses de 584 915 €, au lieu de 21,1 %, à l'Association ApTES, au titre du soutien au plan d'actions 2012 du pôle TES ;

Pour ces deux modifications de délibérations : en l'absence de clause conventionnelle dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieur à la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera calculée au taux d'intervention prévu ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 45 666 € à l'Association Normande AéroEspace (NAE), pour le salon du Bourget 2013, soit 30 % du budget prévisionnel de 152 220 €,

- 7 583 € sur les crédits CPER, à l'Association ApTES, en complément de la subvention de 120 000 € accordée par délibération n° 12-416 de la Commission Permanente du 29 juin 2012 au titre du plan d'actions 2012,

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-850

sur l'économie sociale et solidaire

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité, Sylvie ERRARD ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif à la CAE CRESCENDO,

- d'affecter sur :

- l'AE « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 1 213 000 € votée pour 2013, les montants suivants :

- . 69 000 € au titre de l'opération « P302O002 – Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS »,
- . 50 000 € au titre de l'opération « P302O003 – Renouveler le partenariat ESS »,

- sur l'AP « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 405 000 € votée pour 2013, un montant de 14 730 € au titre de l'opération « P302O002 – Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 4 000 € à l'Association « Coorace Basse-Normandie », pour l'organisation de la rencontre régionale sur les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) « Coopérer pour changer l'échelle » à Caen le 6 décembre 2012 et de procéder au versement de cette subvention selon les règles ci-après et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans les conventions de mise en application :

- versement de la subvention à la notification, et demande de transmission d'un rapport d'activité (pour l'opération concernée) et d'un bilan financier d'opération au plus tard le 15 mars 2013 ;

- une subvention maximale de 65 000 € à la CAE CRESCENDO, pour son action 2013 dans l'Orne et dans la Manche, en tant qu'acteur coopératif de la création d'entreprise et de procéder au versement de cette subvention selon les règles ci-après et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans les conventions de mise en application :

- à la notification de la convention, versement de 43 000 € sur présentation de la notification des autres subventions publiques –sinon, des lettres d'intention et/ou toute pièce de valeur probante équivalente, en réponse à d'autres demandes de financement- pour un montant au moins égal à 65 000 €,
- en 2014, au plus tard le 31 mars, versement du solde sur présentation du budget réalisé, certifié par le comptable ou l'expert-comptable de l'entreprise. Le versement sera plafonné à 82 % d'aides publiques au total, il sera effectué au prorata dans la mesure où l'objectif « 30 créateurs sous convention » ne serait pas atteint,

- une subvention maximale de 50 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Sociale Solidaire (ARDES), pour ses actions 2013 en Basse-Normandie, au titre du soutien de la Région à la structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire, plafonnée à 26,23 % des ressources du budget annuel 2013 et de procéder au versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme,

Diffusée le :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- une subvention maximale de 14 730 € à l'Association « Collectif d'Urgence d'Alençon », dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » votées le 17 décembre 2010 et de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- de rejeter la candidature portée par la Boutique de Gestion Normandie Manche et Madame Corinne OGER, dans le cadre de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets » voté le 17 décembre 2010 ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération pour l'Association « Coorace Basse-Normandie » et pour le Collectif d'Urgence d'Alençon ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-851

sur la recherche : Fonds Régional de Recherche et d'Innovation

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « P281 – Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 129 238 € votée pour 2013, un montant de 14 495 € au titre de l'opération « P281O009 – Soutien aux projets individuels d'innovation »,

- sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 3 702 985 € votée pour 2013, un montant de 2 080 € au titre de l'opération « P280O002 – Cofinancement de projets européens et collaborations internationales »,

- sur l'AE « P281 – Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 5 367 572 € votée pour 2013, les montants suivants:

. 69 805 € au titre de l'opération « P281O009 – Soutien aux projets individuels d'innovation »,

. 124 379 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs d'innovation »,

- sur l'AE « P282 – Soutenir les grands projets de recherche » de 400 000 € votée pour 2013, un montant de 93 000 € au titre de l'opération « P282O001 – ARCHADE » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 14 495 € à la SAS IGUANA YACHTS, pour leurs projets d'innovation, conformément à l'annexe 1.a,

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 2 080 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le montage d'un projet européen,

- 93 000 € à l'Association ARCHADE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE, pour son programme d'actions 2013,

- 69 805 € aux 4 entreprises pour leurs projets d'innovation, conformément à l'annexe 1.a,

- 25 052 € au Muséum d'Histoire Naturelle de Concaneau, pour sa participation au projet TRACFISH, conformément à l'annexe 1.b,

- 99 327 € à l'Université de Caen, pour la participation de l'unité de recherche UCBN-INSERM U1075 COMETE au projet E-TEMP, conformément à l'annexe 1.c ;

• d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

Diffusée le :

- de modifier les délibérations suivantes :

- n° 09-972 de la Commission Permanente du 18 décembre 2009, en prorogeant jusqu'au 31 décembre 2013, le programme d'ISPA Entreprises, dans le cadre du soutien du projet COMPO'LINE, pour l'organisation de salons et pour la structuration de la filière bois-polymère,

- n° 12-416 de la Commission Permanente du 29 juin 2012, pour fixer le taux d'intervention de la Région à 7,40 %, sans modifier le montant de la subvention régionale, pour la gouvernance 2012 de VALORIAL ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses des projets présentés en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'ISPA, l'avenant n° 2 à la convention 2009.12.61.MS.4ISPA n° 08P00456 prolongeant de douze mois, soit jusqu'au 31 décembre 2013, la réalisation du projet COMPO'LINE,

- avec l'Association du Pôle de compétitivité VALORIAL, l'avenant à la convention gouvernance de l'association n° 12P00623 relative à son plan d'actions 2012, modifiant le budget prévisionnel de la gouvernance du pôle de compétitivité,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-852

sur la recherche et l'innovation : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Recherche et d'Innovation – Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 5 587 500 €, un montant de 88 571 € pour le projet R25_p8 ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 88 571 € à l'association Relais d'sciences pour ses actions en matière de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle au titre du projet R25_p8 ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-853

sur le tourisme : accompagner le développement et la professionnalisation dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « P350 – Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 575 000 € votée pour 2013,

. 50 000 € au titre de l'opération « P350O012 – Soutien aux projets territoriaux »,

. 31 000 € au titre de l'opération « P350O011- Développement des filières »

- sur l'AE « P350 – Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 707 080 € votée pour 2013, les montants suivants :

. 5 800 € au titre de l'opération « P350O010 – Renforcement de l'ingénierie »,

. 156 000 € au titre de l'opération « P350O009 – Professionnalisation des acteurs »,

. 255 735 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 50 000 € à la Communauté de Communes de Sainte-Mère-Eglise, pour la valorisation touristique et patrimoniale de Sainte-Mère-Eglise, sur la base d'une dépense subventionnable de 1 068 943 €,

- 15 500 € à la Maison Familiale Rurale de Pointd, conformément à l'annexe 3,

- 15 500 € à la SCL de la Baie, conformément à l'annexe 4,

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 4 800 € à la SCI NORMEXO, conformément à l'annexe 1,

- 1 000 € à l'IUT de Caen, dans le cadre de la formation des étudiants de licence professionnelle, conformément à la convention jointe en annexe 2,

- 100 000 € à la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristique de Normandie (FRPAT), pour son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense subventionnable de 280 000 €,

- 56 000 € à la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Normandie (FROTSI), pour son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense subventionnable de 132 800 €,

- 55 735 € à l'Association Les Chemins de Saint Michel, pour son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense subventionnable de 116 235 €,

- 200 000 € à l'Association Normandie Mémoire, pour son programme d'actions 2013, sur la base d'une dépense subventionnable de 291 590 € ;

Diffusée le :

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} octobre 2012 pour la Maison Familiale Rurale de Pointel,
- 12 novembre 2012 pour la SCI NORM Exo,
- 1^{er} juin 2012 pour la Communauté de Communes de Sainte Mère Eglise ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'IUT de Caen, la convention de partenariat, jointe en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 12-854

sur la désignation au sein du Comité d'Orientation du Fonds GO Capital

Réunion du VENDREDI 21 DECEMBRE 2012

Réunie le vendredi 21 décembre 2012, à partir de 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Jean-Pierre GODEFROY, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Annie ANNE (pouvoir à Vincent LOUVET), Léone BESNARD (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Corinne FÉRET (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marine LEMASSON (pouvoir à Elise LOWY), Laurent SODINI.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner pour siéger au sein du Comité d'Orientation du Fonds GO Capital :

- Titulaire : **M. Laurent BEAUVAIS**

- Suppléant : **M. Laurent SODINI**

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Jack MAIGNAN